

S.C.P Stéphane EMERY - Thierry LUCIANI -Jacques ALLIEL- Marc DYMANT  
Huissiers de Justice associés  
11, rue de Milan - 75009 Paris  
Tél 01. 45. 26. 91. 99  
Fax 01. 48. 78. 55. 03

**PROCES-VERBAL DE  
DESCRIPTION**

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT  
ET LE CINQ JUIN DE 14H00 A 14H 30**

**A LA REQUETE DE :**

**LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la résidence**  
dénommée « **VIGNOLES 59** » sise rue des Vignoles 75020 PARIS  
représenté par son syndic en exercice la Société FONCIA IMMOBOILIER  
SAS au capital social de 44 469,37 euros immatriculée au RCS de  
CRETEIL sous le numéro 785 757 923 dont le siège social est sis 73  
avenue du Général De Gaulle 94160 SAINT MANDE, elle-même  
représentée par son représentant légal dûment habilité à poursuivre la  
vente par décision de l'assemblée générale des copropriétaires en date  
du 4 décembre 2017 - résolution N°8.

**LEQUEL ELIT** domicile au cabinet de Maître Jérôme DOULET, avocat au  
barreau de PARIS, demeurant 56-58, cours de Vincennes -75012 PARIS  
TEL : 01 80 18 26 60, lequel se constitue et occupera sur les présentes  
poursuites de saisie immobilière et ses suites

**EN VERTU DE :**

- La Grosse dument en forme exécutoire d'un jugement rendu par le  
Tribunal de Grande Instance de PARIS en date du 12 novembre  
2013, signifié.

- De la grosse dûment en forme exécutoire d'un arrêt rendu par la Cour d'Appel de PARIS Pôle 4 chambre 2 en date du 11mai 2016, signifié et définitif ainsi que le constatent le certificat de non opposition en date du 27 Novembre 2017 délivré par Monsieur le Greffier en Chef de la Cour d'Appel de PARIS et le certificat de non pourvoi délivré par Monsieur le Directeur de greffe de la Cour de Cassation de PARIS en date du 15 janvier 2018.
- des articles R 322-1 et suivants du Code de procédures civiles d'exécution
- de deux commandements de payer valait saisie demeurés infructueux.

#### **A L ENCONTRE DE :**

- **Maître Hélène CAUCHEMEZ-LAUBEUF** es qualité d'administrateur judiciaire à la succession vacante de à LA PUEBLA DE CAZALLA, Espagne, de nationalité française, divorcé de Madame , domicilié en son vivant 113 boulevard Mortier, 75020 PARIS, décédé le 1<sup>er</sup> Octobre 2009 à PARIS 2<sup>ème</sup> arrondissement, nommé suivant une ordonnance rendue par le Tribunal de Grande Instance de PARIS en date du 9 décembre 2016, dont la mission a été prorogée en qualité d'administrateur judiciaire provisoire pour une durée de douze mois à compter du 9 décembre 2017, par ordonnance rendue en date du 23 novembre 2017.  
Demeurant 37 rue Lafayette 75009 PARIS
- **Madame** à CIEZA Espagne, de nationalité française, divorcée de Monsieur et non remariée demeurant 59 rue des Vignoles 75020 PARIS

**Je, Thierry LUCIANI, Huissier de Justice associé, au sein de la Société Civile Professionnelle Stéphane EMERY - Thierry LUCIANI – Jacques ALLIEL – Marc DYMANT, Huissiers de Justice associés à la résidence de 75009 PARIS, y demeurant 11, rue de Milan, soussigné,**

Certifie m'être transporté ce jour à 14h00 (quatorze heures) à PARIS 75020, 59, rue des Vignoles en présence des personnes prévues à l'article L 142-1 du Code de procédure d'exécution à savoir :

Là étant, je constate l'existence des biens suivants :

### **DESIGNATION GENERALE**

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « VIGNOLES 69 » sis 59 rue des Vignoles 75020 PARIS cadastré section DR numéro 59.

### **DESIGNATION DES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS MIS EN VENTE :**

#### **- LE LOT NUMERO VINGT QUATRE (24)**

Dans le bâtiment D, au fond de la cour à gauche un REZ-DE-CHAUSSEE à USAGE D'ENTREPOT.

Et les 840/1.064èmes des parties communes générales.

Tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se poursuivent et comportent avec toutes aisances, dépendances et immeubles par destination, constructions et ouvrages, tous biens, servitudes et mitoyenneté, droits et actions quelconques y attachés, sans aucune exception ni réserve.

### **ORIGINE DE PROPRIETE**

Ces biens et droits immobiliers appartiennent à ~~le~~ et Madame ~~le~~ par suite de l'acquisition qu'ils en ont ~~ont fait~~

faite suivant acte de vente reçu par Maître Claude DIDIER, notaire à PARIS en date du 4 FEVRIER 1972 publié au service de la Publicité Foncière de PARIS -11, le 31 MARS 1972, volume 618, numéro 8.

### **DESCRIPTION DETAILLEE**

En arrivant je constate que la porte est ouverte et je pénètre dans le lot.

Il s'agit d'un petit entrepôt, à l'état brut tant pour les murs et le plafond est constitué de bâches en plastique en toiture.

Le sol est recouvert d'un carrelage non uniforme.

Il n'y a pas de gardien.

**La superficie de ces lots est 18,65 m2**

Fin de mes opérations. Il est 14 h 30

### **CONDITIONS D'OCCUPATION**

L'entrepôt est rempli de meubles et d'objets divers.

A ma connaissance, il n'y a aucune occupation.

### **SYNDIC CHARGES DE COPROPRIETE**

L'immeuble est administré par le demandeur :

#### **SAS FONCIA IMMOBILIER**

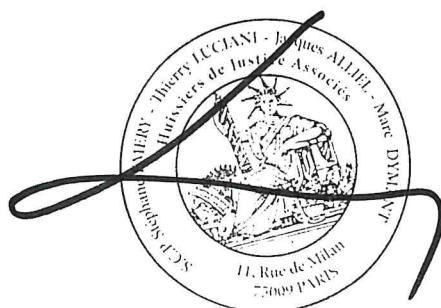
73, avenue du Général de Gaulle  
94160 SAINT MANDE

J'annexe ci-après les différents rapports :

- Certificat de superficie
- Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Synthèse de d'exposition de la commune aux risques

Et de tout ce que dessus j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de description pour valoir et servir ce que de droit.

Le présent procès verbal contient cinq pages (05) pages et huit (8) clichés photographiques.



**Maître Thierry LUCIANI**







